

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 11 Mai 1897

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 6 mai 1897, M. le docteur Marie-Frédéric-Louis Colignon, médecin de l'Hôtel-Dieu de Monaco, est nommé délégué de la Principauté au Congrès International de Médecine, qui se réunira à Moscou en août 1897.

Par Ordonnance du 8 du même mois, S. A. S. le Prince a daigné faire, à Sébastien Durban, remise d'un mois sur la peine d'emprisonnement qu'il a encore à subir.

NOUVELLES LOCALES

S. Exc. M. le baron du Charmel, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Monaco à Paris, s'est rendu auprès de M. le Président de la République Française pour lui exprimer les condoléances du Prince, à l'occasion de la catastrophe du Bazar de la Charité.

M. Félix Faure a chargé M. le baron du Charmel d'assurer Son Altesse Sérénissime qu'il était vivement touché de ce témoignage de Sa sympathie.

S. A. S. le Prince a quitté hier Monaco, se rendant à Marseille où Il va prendre le commandement de son yacht *Princesse-Alice*.

Par arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général en date du 5 mai 1897, M^{lle} Joséphine Pellegrin a été nommée surnuméraire téléphoniste à Monaco, en remplacement de M^{lle} Godeck, décédée.

M. le Comte Gasaldi ayant, après la cérémonie funèbre du 28 avril, envoyé à Stuttgart la couronne offerte par les Monégasques pour être déposée dans le caveau de Ludwigsburg, a reçu le télégramme suivant que nous nous empressons de publier :

Stuttgart, 8 mai

Maire Monaco, Comte Gastaldi,

Profondément touchés de l'attachement à la mémoire vénérée de notre chère mère que les Monégasques ont de nouveau manifesté par l'envoi de la magnifique couronne, nous vous prions d'exprimer notre très sincère reconnaissance à tous ceux qui s'unissent ainsi à notre deuil.

Duc et Prince d'URACH.

Le Comité de Bienfaisance de la Colonie Française a fait célébrer ce matin à 10 heures, à Monaco, un service funèbre à la mémoire des malheureuses victimes de l'incendie de la rue Jean-Goujon.

A la Cathédrale se pressait une foule composée de Français et de l'élite de la société monégasque. Au premier rang étaient S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco ; M. Paul Glaize, Consul de France ; les Membres du Comité organisateur de la cérémonie, etc. Dans l'assistance, quantité de Fonction-

naires, les Présidents de nos Sociétés locales, enfin un grand nombre de dames en deuil.

La nef, le transept et le chœur étaient tendus de noir.

M^{re} Ramin a chanté la messe. L'orchestre et la maîtrise ont exécuté avec goût différents morceaux.

Nous recevons, avec prière de l'insérer, la note suivante :

« Monsieur le Président de la République Française a bien voulu charger le Consul de France à Monaco de transmettre Ses remerciements aux personnes de la Colonie Française qui lui ont adressé un télégramme de condoléances au sujet de la catastrophe du Bazar de la Charité. »

Nous apprenons que, pour raison de santé, M. le Commandeur Alocci de Fuentès vient de donner sa démission de président du Comité de bienfaisance de la Colonie Italienne de Monaco.

La fête de bienfaisance donnée dimanche par la Société des Régates dans le vélodrome du boulevard de la Condamine a été ce qu'elle promettait d'être. La séance d'escrime a été des plus intéressantes et avait attiré un public spécial qui a longuement applaudi MM. L. Médecin et Elena ; Grange et Marquet ; Vincent, Zonia et Schiavi ; Avenia, Liberati, Vaccarezza et Barli.

La fanfare de la Société, très en progrès, a été, à plusieurs reprises, l'objet de flatteuses ovations.

Le bal d'enfants, à 4 heures, et le grand bal, à 8 heures, ont obtenu un véritable succès.

Dans la matinée, de courses à la voile ont eu lieu dans la rade. Il s'agissait de distribuer aux vainqueurs les 300 francs donnés par M. Gordon Bennett à la Société des Régates.

Nous n'avons encore reçu aucun renseignement sur l'attribution des prix institués à cet effet. Disons seulement qu'une quinzaine d'embarcations prenaient part à cette lutte pacifique.

Le Vélo Sport Monégasque s'est rendu dimanche à Juan-les-Pins, où un banquet de 120 couverts réunissait avec nos sportsmen les sociétaires du Vélo Sport et du Sporting-Club de Grasse, ainsi que de l'Antibes-Club.

Réunion pleine de gaieté terminée par des toasts fraternels longuement applaudis.

La Société de gymnastique l'*Etoile* de Monaco faisait aussi le même jour sa première sortie officielle. On s'est rendu à Laghet où un banquet a réuni sociétaires et membres honoraires.

Le Comité Monégasque donnera, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer et la participation des Sociétés des Régates, Philharmonique, Chorale, Sport Vélocipédique, la Estudiantina, l'*Etoile*, une grande fête de bienfaisance, au lieu ordinaire des fêtes, boulevard de la Condamine, dimanche prochain, 16 mai.

Le Tribunal Supérieur, jugeant correctionnellement, a prononcé, le 6 mai courant, les condamnations ci-après :

Pour exercice illégal de la médecine, le nommé Louis Masson, natif de Fribourg (Suisse), 72 ans, demeurant à Monaco : 100 francs d'amende

Pour banqueroute, les nommés Hyacinthe-Vincent Calenco, 32 ans, et Alexis Lorenzi, 43 ans, entrepreneurs de maçonnerie à Monaco : trois mois d'emprisonnement.

Pour exercice de la profession de logeur sans autorisation, Lucie Rogati, veuve Aducci, 66 ans, propriétaire à Monaco, 5 francs d'amende.

Et pour infraction à la police des chemins de fer, Joseph Vigano, 25 ans, ingénieur à Menton : 16 francs d'amende.

A dater du samedi 15 mai 1897, les trains express désignés ci-après seront supprimés :

Trains n° 363, 323, 345, entre Nice et Monte Carlo ;

Trains n° 358, 320, entre Monte Carlo et Nice ;
Trains n° 351, 339, 359, 365, entre Nice et Menton ;

Trains n° 346, 314, 338, 362, entre Menton et Nice ;

Train n° 321, entre Cannes et Menton ;
Train n° 376, entre Menton et Cannes ;
Train n° 332, entre Monte Carlo et Cannes ;
Train n° 371, entre Cannes et Nice.

Le service d'été P.-L.-M. en projet sur le réseau du littoral diffère peu de celui de l'année dernière. Il comporte dix trains à Monaco dans chaque sens, soit vingt trains par jour. Mais il est question de la mise en circulation en septembre et octobre, entre Nice et Menton, de divers trains qui augmenteraient sensiblement la circulation en attendant le service d'hiver. Ainsi le train express 5 qui part de Paris à 2 h 15 du soir et s'arrête à Marseille à 6 h 25 du matin, serait prolongé sur Vintimille à dater du 15 septembre. Il arriverait à Monaco à 1 h 9 après-midi. Deux trains venant de Nice et trois venant de Menton, desserviraient Monaco à dater du 1^{er} octobre.

C'est avec regret qu'au milieu de toutes ces améliorations, nous ne voyons point figurer le train 8 dont le maintien est inutilement demandé par toutes les populations du littoral, depuis plusieurs années. Ce train express, qui a des premières et des deuxième classes, est durant l'hiver, choisi de préférence par les voyageurs pressés. Partant de Monaco à 9 heures et demie, il utilise la nuit et arrive à Paris le soir vers 6 heures. C'est le plus commode pour les négociants et il rendrait de plus grands services encore pendant l'été où la chaleur du jour est si inconfortable dans le trajet de Menton à Marseille, pour ceux que leurs affaires appellent au loin. Espérons que nos vœux seront un jour exaucés.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Vallauris. — Les belles journées de soleil que nous avons favorisées la cueillette des fleurs d'oranger qui, cette année, est très précoce.

Les cours varient entre 55 et 60 centimes le kilo.

Comme qualité, le rendement est des meilleurs pour la distillation.

Nice. — Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M. Gustave Antoine Cavalier, Président du Tribunal Civil de Nice, décédé mardi en cette ville à l'âge de 70 ans.

Il était président à Nice depuis le 24 novembre 1884. Ses obsèques ont eu lieu samedi.

M. Cavalier est remplacé à Nice par M. Couinaud dont l'installation a été faite hier.

Cap Martin. — S. M. l'Impératrice Eugénie a quitté la semaine dernière la villa *Cyrnos* au Cap Martin. Elle s'est embarquée pour Gênes et fera une excursion de plusieurs mois en Méditerranée.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Paris est en deuil. Je n'essaierai pas de décrire l'épouvantable catastrophe du Grand Bazar de la Charité. Tous les journaux en ont rapporté les navrants épisodes et il n'y a plus rien à décrire.

Mardi dernier, vers quatre heures, je traversais la place de la Concorde, lorsque j'aperçus une colonne de fumée noire très épaisse derrière le Palais de l'Industrie. J'ai cru que c'était la fumée d'un bateau à vapeur chauffant sur la rive de la Seine, et je me dirigeai vers le Palais de l'Industrie. Quelques minutes après, une voiture de pompiers arrivait en toute hâte. Je pensai à quelque feu de cheminée; j'entrai au Salon de peinture où je restai jusqu'à six heures. En arrivant, vers six heures un quart, sur le boulevard, j'entendis des camelots qui criaient une édition extraordinaire du journal la *Presse* annonçant le lugubre événement, et mon confrère Galli, du *Jour*, tout ému, qui revenait de la rue Jean-Goujon, me raconta le drame dans toute son horreur.

J'allai en toute hâte sur le théâtre de la catastrophe. Je songeai immédiatement à l'incendie du grand Opéra, rue Lepelletier, à l'incendie de l'Opéra-Comique et à l'incendie du théâtre municipal de Nice.

×

Mais, cette fois, la douleur est plus poignante. Les victimes ne sont pas de malheureuses personnes que la fatalité avait amenées dans un lieu de plaisirs. Elles s'étaient réunies pour faire du bien et elles sont mortes, étouffées, écrasées, brûlées. Un bûcher monstrueux a fait périr au milieu d'inénarrables souffrances l'élite du monde parisien, des hommes, des femmes, des jeunes filles assemblées dans un but de solidarité humaine et de bienfaisance.

Cette calamité atroce aurait dû unir tous les cœurs dans une unanimité de regrets et de larmes. Nous avons la douleur de constater que l'odieuse politique s'est mêlée à ce deuil public. Quelques journaux ont osé faire des rapprochements entre cette aristocratie morte en pleine mission de charité, sur le champ d'honneur, et les prolétaires des mines victimes du feu grisou. Devant la mort il n'y a pas de classes sociales; il n'y a plus qu'une sombre égalité. L'ouvrier, victime de sa tâche et de son devoir, a toujours été pleuré par ce que certains journaux appellent l'aristocratie. Cette aristocratie même a fait mieux; elle est venue en aide aux familles des morts. C'est même dans un but de secours aux déshérités, aux malades, aux orphelins, aux veuves des prolétaires, qu'elle avait organisé ces comptoirs, derrière lesquels tant de femmes élégantes et distinguées ont trouvé la mort. Le moment était-il bien choisi pour établir des parallèles troublants et injustes? N'aurait-il pas été plus digne et plus sage de s'associer au sentiment de douleur éprouvé par la population parisienne tout entière, par la France, par l'Europe, par le monde? Mais il y a des gens qui envisagent tous les événements au point de vue étroit des affaires de parti, qu'il s'agisse des horribles événements d'Orient ou d'une catastrophe comme celle de la rue Jean-Goujon! Nous sommes heureux de constater, d'ailleurs, qu'ils sont peu nombreux, que deux ou trois journaux seulement se sont faits les échos de leurs haines et de leurs passions. Dans presque toute la presse, il n'y a eu que des larmes, des éloges funèbres admiratifs, un juste témoignage de respect envers les morts, les blessés et leur famille, des remerciements attendris aux sauveteurs.

×

Car, Dieu merci, comme toujours en France dans les grands malheurs publics, nous avons à signaler des héros. Citons d'abord l'admirable conduite du chef de cuisine de l'hôtel du Palais et de ses aides qui eurent la présence d'esprit d'arracher les barreaux d'une fenêtre. Ce fut la fenêtre du salut. Ce fut par là que purent s'enfuir plus de cent cinquante personnes. Nous venons de serrer la main aux hommes de courage et de sang-froid qui organisèrent ce sauvetage. Ils sont à leur place de travail,

en costume de labeur; car, au lendemain de la catastrophe, on déjeune et on dine dans les hôtels, comme si rien n'était arrivé, et ces héros modestes, lorsqu'on les félicite, répondent qu'ils ont fait une chose fort simple et se hâtent d'échapper aux compliments pour retourner à leurs fourneaux.

Nos compliments également au R. P. Bailly, le directeur du journal *La Croix*, qui a été admirable, à des sœurs de charité qui ont été sublimes, à des hommes du monde qui, après avoir échappé à la catastrophe ont été blessés et brûlés en aidant aux sauvetages, enfin à ces serviteurs dévoués qui n'ont pas abandonné leurs maîtres. Plusieurs grandes dames leur ont dû la vie, et les agitateurs des réunions publiques auront quelques difficultés à prouver aux Parisiens désormais que les *larbins* ont l'âme basse et vile.

×

Les « âmes basses et viles », on les trouverait plutôt dans l'armée des politiciens qui ont exploité ce malheur public dans l'intérêt de leur coterie.

Par un sentiment, hélas! trop fréquent en France, après chaque événement douloureux, nous voulons à tout prix, avoir un bouc émissaire. Le premier sentiment d'angoisse était à peine passé qu'on parlait d'établir « les responsabilités. » Naturellement, pour les politiciens en question, le premier responsable c'est le Gouvernement, représenté par le Préfet de la Seine et par le Préfet de police. Pourquoi le *bon Dieu*, comme a dit un spirituel journaliste, n'a-t-il pas inspiré à ces deux autorités l'idée d'interdire la vente de charité? — Le malheur est que si le *bon Dieu* lui-même eut pris la peine de suggérer à M. le Préfet de la Seine ou à M. le Préfet de police une série de mesures prohibitives ou restrictives, les mêmes politiciens leur auraient dit, avec raison d'ailleurs: « Vous n'avez pas le droit de vous occuper de réunions où l'on n'assiste que sur invitation. Vous n'avez pas le droit d'interdire ou de surveiller une soirée mondaine sous prétexte qu'une bougie, en tombant, peut allumer un incendie. » Ce n'est pas parce que nous habitons un pays de fonctionnarisme à outrance qu'il faut rendre responsables des autorités qui n'avaient pas le pouvoir d'intervenir.

×

La responsabilité des organisateurs de la Vente peut-elle être incriminée? Non! Car si on ne réunissait le public que dans des endroits absolument à l'abri de l'incendie, on ne le réunirait nulle part.

Quelques mois avant l'incendie de l'Opéra-Comique, un ministre des Beaux-Arts signalait le danger du feu à la tribune nationale. Nous avons, c'est certain, un peu trop le goût des baraques en planches et des décors en toile peinte. Mais toutes les précautions avaient été prises. La vente n'avait lieu qu'en plein jour et il était interdit de fumer.

On a, nous le savons, laissé installer un cinématographe avec des lampes. Mais il y a des cinématographes en maints endroits, et jamais ils n'avaient encore mis le feu nulle part.

Nous savons bien que si le cinématographe avait été éclairé à l'électricité, comme l'est celui de M. Lumière, l'accident ne se serait pas produit. On s'est malheureusement servi de la lumière oxy-éthérique qu'on obtient en faisant passer un courant d'oxygène dans un récipient contenant de l'éther. Mais il y a longtemps que M. Molteni et bien d'autres usaient de cette lumière pour leurs projections, et c'est la première fois qu'une explosion arrive.

La vérité est qu'il convient d'accuser une force supérieure à la prudence humaine: le destin, la fatalité.

×

Une catastrophe n'arrive jamais seule. Nous venons d'apprendre que le duc d'Aumale était mort subitement dans sa propriété de Zucco, en apprenant la mort tragique de la duchesse d'Alençon.

La place nous manque pour rendre un long hommage à cet éminent Français.

A quelque parti politique qu'on appartienne, il faut reconnaître la grandeur d'âme de ce soldat, de ce patriote d'élite.

En 1848, il fut admirable. Sous le second Empire, il fut plein de dignité, ne s'occupant que de travaux historiques et philosophiques. Dans le procès Bazaine, il eut une pensée sublime lorsqu'il s'écria: « Maréchal, il restait la France! » Depuis il n'a jamais eu de préoccupations dynastiques. Il n'a jamais songé qu'à la France, qu'il a beaucoup aimée, et, en donnant Chantilly à l'Académie Française, il a fait un acte qui lui méritera la reconnaissance générale. Qu'on nous permette, en ces quelques lignes rapides, d'esquisser le jugement que portera sur lui l'impartiale histoire.

DANGEAU.

CAUSERIE

Le Grand-Saint-Bernard

On lisait il y a un mois dans les journaux de l'Est :

Une avalanche vient de détruire la plus grande partie de l'hospice du Grand-Saint-Bernard: le réfectoire, les cuisines et les communs ont été complètement détruits. Les moines ont dû creuser du second étage de l'hospice un tunnel à travers la neige pour pouvoir se mettre en communication avec le monde extérieur.

Les autorités d'Aoste ont pu être prévenues de la catastrophe et ont envoyé des hommes et des secours.

L'hospice a été détruit deux fois par le feu, mais n'a jamais été gravement endommagé par les avalanches.

Actuellement il renferme douze religieux Augustins et une vingtaine de Frères servants dits maronniers.

La dépendance de Saint-Louis, située en face de l'hospice et destinée aux femmes, n'a pas souffert de l'avalanche.

Dans un livre récent — « *L'Homme devant les Alpes* », Plon et Nourrit, éditeurs — M. C. Leuthéric a donné sur l'hospice du Grand-Saint-Bernard, des renseignements qui intéresseront certainement nos lecteurs, car ils ont le mérite de l'actualité.

L'établissement, qui a été bâti en 963 par Bernard de Menthon, occupe exactement la haute tranchée du Col. Une vingtaine de religieux, de l'ordre des Augustins, l'habitent toute l'année, reçoivent, réchauffent et nourrissent les voyageurs avec une sollicitude et un dévouement dont aucune parole ne peut rendre l'exquise bonté.

Près de 200 lits sont mis à la disposition de ceux qui traversent les Alpes pour passer de la vallée d'Aoste dans celle de Martigny. C'est un secours précieux pour les touristes et les voyageurs de plaisance, qui affluent pendant les mois d'été; mais pendant les trois quarts de l'année, alors que le sol est recouvert de neige durcie, l'hospice devient un véritable port de salut. Tout le monde connaît l'admirable dévouement de ses chiens légendaires, mais on oublie quelquefois un peu que les religieux ont souvent trouvé la mort à la recherche des voyageurs perdus ou menacés par les avalanches. Aucune région des Alpes n'a, en effet, un climat plus rigoureux. La température moyenne y est à peine à zéro; c'est celle du Spitzberg. Aucune végétation ne peut y résister; aucun animal ne peut y être domestiqué. Les modestes jardins des religieux, situés sur de petits terres-pleins, entre les rochers les mieux abrités du voisinage, ont peine à produire, à la fin d'août, quelques laitues de la plus petite espèce; et on les cultive moins pour l'utilité qu'on en retire que pour le plaisir de voir croître quelque chose, et pour se donner, pendant quelques jours, l'illusion de la vie. C'est du fond des vallées voisines qu'on est obligé de faire venir les moindres denrées et tous les objets usuels absolument indispensables. Le bois à brûler lui-même, dont il est nécessaire de faire une grande consommation, doit être transporté à dos de mulets par de durs sentiers de plus de vingt kilomètres, praticables seulement pendant quelques mois.

Plus de 20,000 personnes cependant trouvent annuellement un abri dans cette maison hospitalière, et on en a compté quelque fois 500 dans une seule journée. Tout y est gratuit, on ne fait même pas un appel discret à la générosité des voyageurs. C'est à peine si on découvre dans quelque recoin caché un tronc où l'on peut déposer une offrande. 2,000 à peine — et bien souvent les moins riches — donnent en moyenne, la moitié du prix qu'ils donneraient à l'auberge.

Indépendamment des ressources matérielles du couvent, l'hospitalité au Grand-Saint-Bernard se chiffre à plus de 60,000 francs de dépenses annuelles, et la plupart des jeunes Augustins qui servent les visiteurs ne résistent pas plus de dix ans à ce rude labeur, à ce climat rigoureux, et succombent souvent dans des aventures tragiques.

M. Lenthéric, qui a visité les Alpes, chargé d'une mission spéciale par le ministre des travaux publics de France, ne les a pas seulement étudiées au point de vue orographique, hydrologique ou géologique, ou dans leurs rapports avec l'art de l'ingénieur, mais aussi en admirateur passionné de la nature. Nous devons nous priver de reproduire ses poétiques descriptions des forêts qu'il a contemplées et décrites de main de maître. Nous nous bornerons à puiser, dans le chapitre si intéressant qui termine son ouvrage, les renseignements si intéressants qu'il donne sur les chemins de fer transalpins:

La traversée des Alpes, ou plutôt la percée des Alpes, fut en ce siècle de merveilles, un des triomphes de l'art de l'ingénieur. C'est un petit entrepreneur de travaux publics de Bardonnèche, Joseph Médail, dont le nom mérite d'être retenu, qui eût le premier l'idée du percement du Mont-Cenis. Il fallut toute la science des ingénieurs et tout le dévouement d'un personnel ouvrier merveilleusement entraîné pour mener à bien cette gigantesque entreprise qui dura treize ans.

Le tunnel du Saint-Gothard, dont la longueur est de près de 15 kilomètres (soit 3 kilomètres de plus que celui du Mont-Cenis) fut exécuté en huit ans et celui de l'Alberg (10 kilomètres) fut achevé en quarante mois.

Malgré l'habileté des ingénieurs et la science des géologues qui avaient annoncé d'avance la nature des roches qu'on allait rencontrer dans le percement de ces tunnels, il y avait une inconnue à laquelle on n'avait pas songé

et qui se manifesta vers la fin des travaux d'une manière inquiétante. Cette inconnue ce fut la chaleur.

Au milieu de la galerie du Genis, la température atteignit 30°, au Saint-Gothard elle fut voisine de 35°, aux extrémités du tunnel la température moyenne était de 3° au-dessus de zéro. Cette température anormale, supportée dans une atmosphère saturée d'humidité et chargée d'exhalaisons méphitiques, malgré les ventilations énergiques, amena de nombreux accidents. Chose curieuse, les médecins ont constaté chez les ouvriers la présence de parasites intestinaux désignés sous le nom d'ankylostomes, que l'on observe en Egypte et dans les pays chauds, et provoquaient l'*hypoémie intertropicale* qu'on n'éprouve que dans les pays les plus chauds de la terre. L'homme devient maigre, pâle et somnolent, inondé d'une transpiration qui ne peut s'évaporer, dévoré par une soif inextinguible.

« Il a donc suffi au montagnard le plus robuste de passer quelques mois dans les profondeurs du massif des Alpes, pour contracter les germes des maladies des tropiques. Sous l'épaisse couche de glace et de neige qui l'enveloppe, il doit travailler nu comme le nègre de la zone équatoriale ou le chauffeur indien qui traverse la mer Rouge, et dans ce monde alpestre où tout rappelle à l'extérieur le climat polaire, il étouffe comme dans une chaudière et meurt souvent de chaleur. »

En somme, l'*Homme devant les Alpes* résume avec autant d'élégance que de science, ce que l'on sait d'important sur le plus grand massif montagneux de l'Europe.

VARIÉTÉS

Génie et folie

Qui ne connaît déjà cet aphorisme célèbre: pas de génie sans quelque grain de folie? Un savant allemand du nom de Lauch vient de publier à Berlin un volumineux ouvrage tendant à démontrer que les excentricités plus ou moins développées semblent être inséparables du génie et que les compositeurs célèbres ont surtout des dispositions toutes spéciales sinon à la folie, du moins à la *manie*, au sens purement médical du mot.

Lauch appuie son argumentation générale sur des faits d'observation assez curieux. Il cite, par exemple, le cas du sculpteur Houdon qui ramassait sur son chemin tous les tessons de bouteilles cassées qu'il rencontrait. Cet éminent artiste n'était pas fou le moins du monde, ajoute le savant allemand, car il sculptait dans ce temps-là même des chefs-d'œuvre; il ne s'en imaginait pas moins avoir dans son atelier la collection la plus précieuse des arts céramiques. On sent très bien qu'une telle illusion chez un homme de son goût et de son savoir confine presque à la maladie et diffère notablement de ce qu'on appelle communément une *manie*, comme la manie des vers, la manie des autographes. C'est un commencement de trouble intellectuel.

Mais c'est surtout — d'après Lauch — chez les compositeurs de musique que se manifestent le plus abondamment les idées bizarres, les conceptions extravagantes, les raisonnements étranges, les actions insolites et les discours singuliers. A l'appui de sa théorie, le savant allemand n'a eu qu'à réunir un certain nombre d'excentricités, remarquées chez les grands musiciens, qui font du reste, depuis longtemps, le tour de la presse. Citons-en quelques-unes:

Haydn avait coutume de se vêtir d'habits de fête quand il voulait composer. Il se faisait poudrer les cheveux et portait une bague qui lui venait de Frédéric II et sans laquelle, déclarait-il, l'inspiration lui faisait défaut.

Glück aimait le décor plus simple de la nature. Sans se soucier des rayons du soleil, il faisait transporter par le beau temps son piano dans un champ et essayait alors de noter ses impressions.

Beethoven changeait de logement à chaque instant et tous les jours après dîner, par la pluie, le vent ou la neige, il faisait une marche exténuante. Quand il composait, il geignait et grognait si bizarrement que ses voisins le crurent souvent malade. Il avait l'habitude de sortir vêtu comme un mendiant avec des savates éculées.

Verdi, le doyen actuel des compositeurs, a la folie des chevaux. Il ne se mettrait jamais au travail avant d'avoir rendu visite aux superbes étalons qu'il possède dans ses écuries.

Mascagni, le compositeur de *Cavalleria Rusticana*, éprouve le besoin de porter les costumes les plus extravagants. Ses cravates, la coupe de ses vêtements, la couleur de ses chaussettes, sont continuellement sujets à changement. Il croit de plus à l'efficacité des talismans.

Les amis de Benjamin Godard assurent que, comme Schumann, l'infortuné compositeur se relevait au milieu de la nuit pour laisser libre cours à son inspiration. . au grand désespoir de ses voisins et de son propriétaire, etc.

Lauch — après avoir donné maints autres exemples du même genre — croit voir une relation bien établie entre ces excentricités et l'habitude de composer des œuvres où l'idéal et souvent le fantastique jouent un très grand rôle. D'après lui, ce sont de simples phénomènes d'ambiance et d'imitation et comme preuve de ce qu'il avance, il cite encore le cas d'un littérateur, Rey Dussueil, qui, après avoir passé une bonne partie de sa vie à évoquer des revenants et des fantômes, finit par croire à ces produits de son imagination...

Cette théorie — qui semble un peu confuse — n'est en somme que le développement partiel de la thèse célèbre du docteur Moreau (de Tours), qui n'a pas hésité à considérer le génie comme un phénomène de la même famille que l'aliénation mentale et qui a exprimé lui-même sa doctrine en ces termes:

Les dispositions d'esprit qui font qu'un homme se distingue des autres hommes par l'originalité de ses pensées et de ses conceptions, par son excentricité ou l'énergie de ses facultés intellectuelles, prennent leur source dans les mêmes conditions organiques que les divers troubles moraux dont la folie et l'idiotie sont l'expression la plus complète.

C'est le même médecin qui a résumé et concentré sa doctrine dans cette formule originale: « le génie est une névrose » c'est-à-dire une maladie nerveuse; et plus loin, pour qu'aucun nuage ne reste sur sa pensée, il a précisé: « la constitution de beaucoup d'hommes de génie est bien réellement la même que celle des idiots ».

Inutile d'ajouter qu'une semblable théorie a rencontré de nombreux contradicteurs, parmi lesquels M. Janet, qui s'est appliqué à reprendre les exemples cités par l'auteur, et à prouver qu'ils n'avaient absolument rien de particulier:

« On assure que Montesquieu, dit M. Janet, jetait les bases de l'*Esprit des Lois* au fond d'une chaise de poste ». Qu'y a-t-il là d'extraordinaire? Que faire dans une chaise de poste, à moins que d'y rêver à ce qui vous intéresse? « Bossuet se mettait dans une chambre froide, la tête chaudement enveloppée ». J'en conclus qu'il n'était pas frileux, mais qu'il craignait de s'enrhumer du cerveau. Ce sont là des enfantillages. Quant aux bizarreries réelles des hommes supérieurs, il faut d'abord s'assurer si elles sont spontanées et naturelles, ou si elles ne sont pas l'effet d'une sorte de *charlatanisme* très ordinaire chez les grands hommes, voire chez les hommes qui cherchent la popularité. « Girodet se levait au milieu de la nuit, faisait allumer des lustres dans son atelier, plaçait sur sa tête un énorme chapeau couvert de bougies, et dans ce costume, il peignait des heures entières. J'ai peine à croire que cela soit autre chose qu'une plaisanterie. En tout cas, c'est une bizarrerie tellement arrangée et si peu naturelle, que je n'y puis voir qu'une mystification du bourgeois... »

Comme on le voit, le volume de M. Lauche ne fait que raviver l'actualité autour d'une question déjà longuement débattue. Il semble du reste bien évident que, si l'on appliquait aux exemples du savant allemand les procédés d'analyses de M. Janet, il resterait bien peu de chose des prétendues excentricités des compositeurs de musique. Si elles étaient le fait d'hommes ordinaires ou médiocres, on n'y prêterait évidemment aucune attention. On les remarque et eux-mêmes s'appliquent à les faire remarquer — parce qu'ils sont ou qu'ils veulent paraître supérieurs aux autres hommes.

Combien est-il d'esprits supérieurs — car il en est certainement — qui soient tout à fait à l'abri d'un peu de charlatanisme dont parle M. Janet?

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

Suivant acte sous seing privé fait à triple original à Monaco, le 29 avril 1897, enregistré le 6 mai 1897, et dont un exemplaire a été déposé au greffe du Tribunal Supérieur pour y être publié et affiché conformément à la loi.

M. Guillaume-Joseph-Marie-Ghislain POELMAN, demeurant à Monaco, et M. Charles SCHINDLER, demeurant à Monaco, composant la Société en nom collectif

sous la raison sociale CH. SCHINDLER et C^o, ont modifié les articles 11, 12, 13 et 14 de leur acte de Société, reçu Valentin, notaire à Monaco, le 17 juillet 1890, enregistré, et les ont remplacés par des dispositions nouvelles. Ces articles sont relatifs à la situation des associés et de la Société au cas de précédés de l'un ou de l'autre, et à l'expiration de la Société.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal

AVIS

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire, à Monaco, le 4 mai 1897, enregistré, M. Paul RAFFIER, boucher, demeurant à Nice, a vendu à M. Louis RONDELLI, boucher, demeurant à Vintimille (Italie), le fonds de commerce de marchand boucher qu'il exploitait à Monaco, marché de la Condamine.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, au domicile élu, à Monaco, en l'étude dudit M^e Valentin, notaire, dans le délai de huitaine, sous peine de forclusion.

Pour extrait: L. VALENTIN.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi dix-sept mai courant, à neuf heures et un quart du matin, à la salle de vente Cursi, sise à Monaco, boulevard Charles III, numéro 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en piano, tableaux, miroir à trois glaces, fauteuils, tapis, rideaux, machine à coudre, lampes, candélabres, glaces, lits en fer, table de nuit, toilette, etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'huissier, Charles TOBON.

A VENDRE

aux ENCHÈRES PUBLIQUES et VOLONTAIRES pour CAUSE DE DÉPART
A MONACO

en l'étude de M^e BLANC, notaire

Le Samedi 29 mai 1897, à 2 heures

1^{er} lot. — Une villa dite *Villa Beaulieu*, située à Monte Carlo, boulevard des Moulins, en face la villa « Marie-Hortense, » avec un terrain destiné à servir de jardin à la villa, compris entre la terrasse et le chemin de fer longeant la mer, le tout d'une contenance de 830 mètres environ.

Ensemble le mobilier la garnissant.

Mise à prix..... 80,000 fr.

2^e lot. — Un terrain à bâtir appartenant à celui compris au lot ci-dessus et touchant Lorenzi, Braquetti et la voie ferrée, d'une contenance de 884 m. 85 cent. environ.

Mise à Prix..... 16,000 fr.

Entrée en jouissance immédiate.

Beau quartier.

Splendide vue sur la mer, le Casino et la côte.

Exposition plein midi.

A dix minutes du Casino et sur le passage du tramway.

Consignation pour enchérir sur le premier lot seulement, la valeur du mobilier 15,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Blanc, notaire.

Cabinet de M^e BARDOLET

avocat près le Tribunal Supérieur, place d'Armes, Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant une ordonnance rendue à l'audience publique des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de justice, le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, par monsieur PICOT-LABEAUME, juge audit siège, commis à cet effet, en présence de monsieur le baron DE ROLLAND, avocat général, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, et une déclaration de command faite au greffe du Tribunal Supérieur, le vingt-sept du même mois, le tout enregistré, monsieur Nicolas OTTO, propriétaire, demeurant à Monaco, ayant élu domicile chez M^e BARDOLET, son avocat, a été retenu adjudicataire d'une maison sise à Monaco, quartier de la Colle supérieure, avenue Plati, avec ses aisances et dépendances, ayant une contenance de deux cents mètres

carrés environ, figurant au plan cadastral sous partie du numéro 71 de la section A, confinée au nord-est par la maison Asso, au nord-ouest par le chemin, au sud-est et au sud-ouest par les maisons et dépendances des sieurs Oberto et Bona et Baron, dépendant de l'actif de la fail- lite du sieur Jacques MEVOGLIONI ou MEVOGLIONE, qui était marbrier à Monaco, et mise en vente à la requête de monsieur RAYBAUDI Lazare-Sixte, greffier en chef, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, en sa qualité de syndic de l'union des créanciers dudit sieur Mevoglioni.

Cette adjudication a eu lieu au prix de **trente et un mille quatre cents francs**, outre les charges.

Une expédition de cette ordonnance, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-six mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 56, n° 13, a été déposée ce jourd'hui même au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble adjudgé des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits sur l'immeuble.

Monaco, le 11 mai 1897.

Pour extrait : E. BARDOLET.

Dûment enregistré.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des Articles 19, 22 et 24 de l'Ordonnance du 22 mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-dix sept, enregistré.

L'Administration des Domaines de S. A. S. le Prince, représentée par son Receveur, M. Antoine LOMBARD, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant et domicilié à Monaco, a acquis de la Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, dont le siège est à Paris, rue Saint-Lazare, n° 88.

Une parcelle de terrain de forme irrégulière, d'une superficie de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés à prendre dans une plus grande propriété, située à Monaco, quartier des Salines, portée au plan cadastral sous partie du n° 58, de la section A.

Cette augmentation a été faite à raison de vingt-cinq francs par mètre carré, moyennant le prix principal de douze mille quatre cent soixante-quinze francs.

Les personnes ayant sur l'immeuble sus désigné des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sont invitées à les faire inscrire dans la quinzaine de la transcription, au bureau des hypothèques de Monaco, ou le contrat sus relaté a été transcrit le trois mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 58, n° 4, avec inscription d'office, volume 17, n° 97.

Quant aux personnes qui auraient à exercer quelques actions ou droits réels sur cet immeuble, elles devront produire leurs réclamations à l'Administration dans le délai de dix jours, sous peine d'être déchues.

Pour extrait : L. VALENTIN.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 3 au 9 mai 1897

NICE, vapeur, *Vent-Debout*, fr., c. Martin, passagers.
MARSEILLE, cutter, *Sainte-Françoise*, fr., c. Léonard, briques.
CANNES, b. *Monte-Carlo*, fr., c. Ferrero, sable.
ID. b. *Louise*, fr., c. Garel, id.
ID. b. *Marie*, fr., c. Arnaud, id.
ID. b. *Jeune-Claire*, fr., c. Aune, id.
ID. b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, id.
ID. b. *Fortune*, fr., c. Roux, id.
SAINT-TROPEZ, b. *Figaro*, fr., c. Musso, id.
ID. b. *Tante*, fr., c. Davin, id.
CETTE, br.-goël. *Charles-René*, fr. c. Rostan, vin.
ID. goël. *Marie-Clotilde*, fr., c. Rostagni, id.

Départ du 3 au 9 mai

SAINT-RAPHAËL, cutter *Sainte-Françoise*, fr., c. Léonard, sur lest.
NICE, vapeur *Vent-Debout*, fr., c. Martin, passagers.
CANNES, b. *Monte-Carlo*, fr., c. Ferrero, sur lest.
ID. b. *Louise*, fr., c. Garel, id.
ID. b. *Marie*, fr., c. Arnaud, id.
ID. b. *Jeune-Claire*, fr., c. Aune, id.
ID. b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, id.
ID. b. *Fortune*, fr., c. Roux, id.
SAINT-TROPEZ, b. *Figaro*, fr., c. Musso, id.
ID. b. *Tante*, fr., c. Davin, id.

UN CLERC est demandé par M^e CHARLES TOBON, huissier, à Monaco, 30, rue du Milieu.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes **Cyclistes** — Maillots et Bas — **Robes de chambre et Coin de feu** — Vêtements **impermeables** — **Habits de Redingotes** — **Gilets et Pantalons drap noir** — **Pèlerines capuchon.**

Vêtements sur mesure, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : **D^r L. M. BOSSI**

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médi- cations. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D^r Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

Imprimerie de Monaco — 1897

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mat	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
3	758.1	758.2	757.5	757.8	757.3	15.2	18.2	20.1	18.2	16.1	64	S O faible	Couvert
4	755.5	755.1	754.9	755.1	755.1	16.3	18.5	20.2	21.2	17.6	70	S O fort	Beau
5	755.9	756.2	755.2	755.1	755.8	17.2	19.2	21.9	21.7	17.2	61	S E faible	id.
6	757.2	757.2	756.6	756.2	756.1	16.8	19.1	20.7	19.8	16.2	59	id.	Variable
7	753.2	755.1	756.2	756.2	756.3	16.2	12.2	12.2	15.9	13.2	86	S E faible	Très variable, pluie, grêle
8	758.2	758.3	758.7	758.9	760.1	14.2	16.1	19.5	18.1	14.6	67	id.	Beau
9	759.5	759.2	758.2	757.2	757.2	14.5	17.2	17.9	13.7	11.5	56	id.	Beau, nuageux
DATES		3	4	5	6	7	8	9					
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	20.2	22.9	21.1	21.2	16.3	20.8	19.8			Pluie tombée: 21 ^{mm} 4	
		Minima	14.8	15.1	15.8	15.5	11.9	12.2	13.2				

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S^t-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

APPARTEMENT A LOUER

S'ADRESSER :

18, rue des Briques — MONACO

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Ber- vère, 20, Paris.

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE

CONGRÈS

DE

L'Association Littéraire et Artistique Internationale

tenu à Monaco du 17 au 24 Avril 1897

DEUXIÈME JOURNÉE

Dimanche 18 Avril

Le dimanche 18 avril, sur l'invitation de S. Exc. M. le Gouverneur Général, un banquet réunissait à l'hôtel de Paris, à 7 heures et demie du soir, tous les membres du Congrès, les délégués officiels étrangers et de nombreux invités appartenant au monde officiel et à la société monégasque. LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Louis avaient daigné rehausser, en y assistant, l'éclat de cette réunion à laquelle la présence de nombreuses dames, en délicieuses toilettes de soirée, donnait un cachet très apprécié de fraîcheur et d'élégance.

L'entrée de Notre Auguste Souverain et de Son Fils est saluée par la *Marche Nationale* de Monaco, exécutée par un orchestre dissimulé dans la salle, tandis que les assistants, debout, acclament Leurs Altesses Sérénissimes.

Les tables, au nombre de quatre, sont décorées de fleurs. A la table d'honneur sont aux côtés des Princes, à droite, MM. Pouillet, Olivier Ritt, Chaumat, le président de Lattre, Robyns de Schneidauer, le Comte Gastaldi, maire de Monaco, Oppert ; à gauche, MM. Marcel Prévost, le Baron de Rolland, Henri Morel, le colonel de Castro, aide de camp de Son Altesse Sérénissime, le colonel Comte de Christen, Giuseppe Giacosa.

Au dessert, S. A. S. le Prince Souverain se lève et prononce le toast suivant, que les applaudissements ont interrompu à plusieurs reprises :

Après la période des grands discours qui ont mis en relief le talent de nos orateurs, voici venir celle des allocutions modestes.

C'est parmi celles-ci que le protocole m'a donné une petite place et je m'en réjouis, car elle me permet de vous dire dans une plus cordiale intimité combien je m'associe à vos intérêts.

Vous allez faire beaucoup de bon travail et quelques jolies excursions ; j'espère que vous en recueillerez des fruits pour votre cerveau et des souvenirs pour votre cœur.

C'est à des collaborateurs que je m'adresse, en buvant au succès des efforts que nous poursuivons en commun.

A M. Marcel Prévost était réservé l'honneur de répondre au Prince ; il l'a fait dans les termes suivants :

Monseigneur,

Il n'y a pas, je crois, un seul artiste, un seul écrivain, ni même un seul dilettante, qui n'ait fait, au moins une fois dans sa vie, le rêve que je vais dire. Partir ; quitter la ville qu'il habite et qui est ordinairement une capitale bruyante, un grand marché d'argent et de plaisir comme Londres, Paris ou Berlin ; quitter cette capitale et s'en aller vers une sorte de pays chimérique, de terre promise dont l'image est au dedans de lui. Et cette terre promise, voici comment l'image intérieure la montre à l'artiste. Elle serait séparée du reste du monde par de nobles montagnes ; elle s'abaisserait, en pentes ombragées et fleuries, vers la mer bleue, qui ouvrirait devant le regard l'espoir des voyages toujours ajournés. L'odeur des citronniers et des roses, l'haleine des lavandes et des orangers en ferait comme une grande coupe de parfums. Les femmes y auraient des tailles souples et des yeux profonds. Les hommes y seraient vifs et serviables. Cette terre de féerie, Monseigneur, serait régie par un prince, d'une maison très ancienne — car une beauté particulière réside dans l'évocation d'une longue suite d'aïeux — mais ce prince goûterait et protégerait les choses de l'esprit. Savant lui-même, écrivain lui-même, il aimerait les savants, les poètes, les philosophes. Là, gouverné sagement, abrité des ambitions conquérantes, des menaces de guerre, des basses intrigues de la politique, l'artiste rêverait de revivre les heures platoniciennes, de converser avec ses pareils, en face des horizons splendides, sur l'art, sur la justice, sur la fraternité, — sur la beauté.

Tout cela est du rêve, n'est-il pas vrai ? Tout cela est du roman et de la féerie ?

Eh bien, non ! A mesure que je contais ce rêve, Monseigneur, ceux qui m'entendent le reconnaissent dans la réalité. Il est ici, le pays de merveille, avec son ciel bleu, sa mer étincelante, ses nobles montagnes ; nous respirons l'haleine de ses orangers et de ses rosiers. Et rien ne manque, du rêve qu'on croyait impossible, ni le bon, le savant prince et sa compagne gracieuse, ni le sage gouverneur, ni la beauté célèbre des femmes, ni la réunion de lettrés et d'artistes avec qui il est doux de s'entretenir. Le rêve s'est réalisé ! Nous vivons notre rêve.

Soyez remercié, Monseigneur, vous à qui nous devons cette fortune. Nous levons nos verres en l'honneur de Votre Altesse Sérénissime ; nous lui exprimons le franc témoignage de notre reconnaissance.

Maintenant, Monseigneur, que Votre Altesse me permette de m'adresser à ceux qui sont venus avec moi à cette fête de l'esprit, et de leur dire : Jouissons de la grâce de ces heures uniques, oui, probablement uniques dans notre vie. Nous retrouverons-nous jamais, unis comme aujourd'hui, sur ce sol privilégié, enivrés par l'air de succès qui semble en ce moment caresser les efforts de notre

Association ? Jouissons de la grâce des heures présentes. Jamais le *Carpe diem* du poète ne nous fut une devise plus opportune. Saisissons, oh ! saisissons ces jours de trêve heureuse, où, favorisés par la beauté du soleil, par l'exubérance de la terre, par la bonté intelligente d'un Prince, nous pouvons, entre gens qui s'aiment et se comprennent, servir la justice et l'art. Une semaine nous est donnée pour oublier qu'il y a, par le monde, des guerres, des querelles, des menaces et des scandales. Une semaine nous est donnée par Vous, Monseigneur, pour connaître cette joie singulière dont le nom s'unit toujours si heureusement au nom de Votre Altesse : la Sérénité.

S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, se levant à son tour, s'est exprimé ainsi :

Altesses, Mesdames, Messieurs,

La terre n'est qu'un grain de sable et le lieu de votre Congrès n'en occupe qu'un faible espace, où se trouvent résumées pourtant, d'une manière saisissante, les grandes phases de l'histoire du monde.

Des fouilles d'un très grand intérêt, pratiquées en un terrain appartenant à notre Auguste Prince, ont fait découvrir des vestiges de la plus haute antiquité.

La montagne qui nous domine présente l'indéniable trace des audacieuses pénétrations commerciales des Phéniciens et un très curieux monument des victoires de la puissance militaire de Rome.

En face, les vieux remparts et le pittoresque palais des Grimaldi, succédant au temple solitaire d'Hercule, redisent les luttes du Moyen Age.

Et Monte Carlo nous offre, dans un cadre magique, les séductions de la richesse et de l'élégance modernes.

Permettez-moi de vous dire franchement quel sort nous aurions éprouvé si nous avions vécu aux différentes époques passées.

Inutile de parler des premiers âges, où l'ours des cavernes était le rival de l'homme en civilisation.

Lors des invasions Asiatiques, emmenées en esclavages, nous aurions été les ouvriers de ces massives constructions dont les ruines célèbres attestent l'inanité des entreprises humaines qui n'ont pour mobile qu'un fastueux orgueil, et demeurent comme le châtiement des œuvres auxquelles des centaines de mille existences ont été cruellement sacrifiées.

Sous la domination romaine, les palmes de l'Académie étaient remplacées par les palmes du martyr. Au lieu des pages délicieuses que nous devons aux membres du Congrès, nous aurions le récit des supplices par lesquels ils auraient expié, en quelque cirque fameux, aux applaudissements d'un peuple endéliné, le crime d'avoir professé la confraternité des hommes et l'immortalité de l'âme.

Au Moyen-Age, le livre proprement dit n'existait pas encore et jusqu'à deux cents ans plus tard, le moindre essor de la pensée exposait à d'horribles tourments.

Que conclure de ces retours sur le passé, sinon que

nous devons nous estimer profondément heureux de vivre actuellement.

Gloire donc au temps présent, à tous les progrès dont il nous permet de jouir, à commencer par les œuvres de l'esprit.

Dans sa poétique improvisation, M. Marcel Prévost, nous a dépeint le pays de ses rêves et s'est félicité, délicat remerciement, d'en avoir trouvé la réalisation à Monaco. Les enchanteurs, tels que lui, ont mieux que le pouvoir des anciens magiciens. Ils nous font parcourir dans un rêve perpétuel les régions de l'idéal. Ils font plus encore. Ils aident à donner aux réunions de nos jours un charme nouveau, en y attirant les plus aimables compagnes, puissantes auxiliaires de tous les succès. Les châtelaines de jadis assistaient aux tournois des preux chevaliers. Grâce aux séductions de la plume et de la parole, les dames d'aujourd'hui prennent part à plus nobles travaux ; elles encouragent de leur présence les lutteurs de la pensée et embellissent les plus sérieux congrès.

Je porte un toast de respectueux hommage aux dames qui ont bien voulu prêter le concours de leur grâce exquise à ce banquet, auquel d'augustes présences et une touchante allocution ont donné un caractère inoubliable de grandeur et de cordialité.

M. Pouillet porte ensuite le toast ci-après :

Altesses,

Notre collègue et ami Henri Morel, directeur du bureau international de la propriété littéraire et artistique à Berne, président de notre association, dans laquelle il tient comme aussi dans notre affection, une si grande place, devait prendre la parole pour vous adresser à son tour l'expression de notre gratitude. La fatigue du voyage l'en empêche à son grand regret ; il me prie de le faire à sa place, et je le ferai en très peu de mots, ne pouvant que répéter, en l'affaiblissant, ce que Marcel Prévost vient de dire en termes exquis.

Ce nous est une grande joie et un grand honneur de voir Vos Altesses prendre place à ce banquet auquel sont conviés tous les membres du Congrès ; et c'est du fond du cœur que je vous dis ce simple mot : Merci ; oui, merci, pour l'hospitalité magnifique que vous voulez bien nous donner dans votre beau pays ; merci, pour les précieux encouragements que vous donnez à nos travaux par votre présence au milieu de nous ; merci, pour la cordiale simplicité avec laquelle vous nous accueillez et qui, vous le voyez, met ici tout le monde à l'aise. Hier, dans la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Votre Altesse après la séance d'ouverture, vous m'avez dit deux choses qui m'ont frappé et que j'ai retenues. Vous m'avez dit que nos idées étaient les vôtres, que vous croyiez à l'influence des lettres, des sciences et des arts sur les destinées des peuples et que vous vous appliqueriez et vous vous appliqueriez toujours à les encourager. Vous m'avez dit encore — et cette parole reste gravée dans ma mémoire — que tout homme, quel que soit son rang dans la société, a un devoir à accomplir et que ce devoir est de travailler pour le bien de l'humanité. Belle parole et grand exemple : car Votre Altesse ne se contente pas, comme il arrive souvent, d'encourager les autres par de grands et vains discours, elle les encourage par son propre et fortifiant exemple. Quand l'exemple vient de si haut, comment ne le suivrait-on pas ?

Nous emporterons du Congrès de Monaco un souvenir qui ne s'effacera pas, souvenir des yeux qui sont éblouis et ravis, souvenir du cœur qui est charmé, subjugué et conquis. Monseigneur, merci.

Je bois à Leurs Altesses Sérénissimes, au Prince de Monaco, à la Princesse de Monaco, au Prince Héritaire.

Je bois à l'éternelle prospérité de la Principauté de Monaco.

TROISIÈME JOURNÉE

Lundi 19 Avril

Dans cette journée deux longues séances ont été consacrées au travail. Nous nous bornons pour le moment à en donner un aperçu, sous la forme d'un résumé succinct, que nous devons à l'obligance de M. Darras, secrétaire général de l'Association. Nous feront de même pour toutes les

autres séances du Congrès. Mais nous espérons pouvoir prochainement en présenter la physiologie complète, par la publication du compte-rendu *in extenso*, précédé des rapports imprimés sur lesquels ont porté les discussions.

Séance du matin

M. Pouillet occupe le fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. le baron de Rolland et à sa gauche M. Henri Morel.

M. Darras résume son rapport écrit sur les travaux de l'Association.

M. Lermina développe les termes de son rapport sur le droit moral des auteurs.

Sur la proposition de M. Maillard, le Congrès vote l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès prend en considération le rapport de M. Lermina sur le droit moral, distinct du droit pécuniaire.

« En outre, il donne mission à l'Association d'étudier, pour un Congrès ultérieur, dans quelles mesures les droits de l'auteur passent à ses héritiers ».

A la discussion sur le droit moral de l'auteur, ont pris part MM. Lermina, Castori, Maillard, Oppert, Allart, Osterrieth, Pesce, Eisenmann, Moore et Constant.

M. Layus a ensuite exposé son rapport sur l'organisation d'offices juridiques.

Le vœu qui termine ce rapport a été adopté à l'unanimité, il est ainsi conçu :

« Le Congrès international de Monaco approuve la création du Comité juridique de l'Association littéraire et artistique internationale, émet le vœu que l'Association procède sans retard à l'organisation des sections locales de ce comité. »

Séance de l'après-midi

Cette séance est présidée par M. Ratisbonne.

Le Congrès discute les termes du rapport de M. Marbeau relatif au droit sur les documents historiques.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Pesce, Manoury, Castori, Bergougnan, Maillard, les termes du rapport sont adoptés avec renvoi à la commission pour une rédaction définitive.

M. Harmand développe ensuite son rapport sur la propriété de l'original et du droit de reproduction.

Après diverses observations présentées par MM. Constant, Maillard, Rivière, Mack, Roty, le Congrès vote à l'unanimité un ordre du jour déposé par M. Constant et ainsi conçu :

« Le Congrès affirme de nouveau que la cession de l'original d'une œuvre d'art n'emporte pas par elle-même l'aliénation du droit de reproduction et admet le vœu que, dans le plus bref délai possible, les législations qui n'ont pas encore admis ce principe l'inscrivent dans leurs lois sur la propriété artistique ».

M. Taillefer donne lecture de son rapport sur les desiderata des photographes. M. Constant dépose un amendement sur lequel il a été statué au cours de la séance suivante.

La proposition Constant était ainsi conçue :

« Les œuvres photographiques autres que les reproductions d'œuvres d'art doivent être protégées au même titre que les autres œuvres intellectuelles ».

Dans la soirée du même jour une représentation lyrique de gala (qui comptera parmi les événements artistiques de la saison théâtrale), était offerte aux membres du Congrès dans la salle de spectacle de Monte Carlo.

Leurs Altesses Sérénissimes l'honoraient de leur présence. Leur entrée dans la loge souveraine a été saluée par la *Marche Monégasque*, jouée par l'orchestre.

On donnait *Moïna*, le nouvel opéra de M. de Lara. Nous n'avons plus à apprécier ici cette œuvre remarquable. Bornons-nous à répéter que nos hôtes l'ont chaleureusement applaudie, et

que l'interprétation en été parfaite avec M^{me} Gemma Bellincioni, MM. Vergnet, Soulacroix, Bouvet, Melchissédéc, Boudouresque.

QUATRIÈME JOURNÉE

Mardi 20 Avril

Les Membres du Congrès avaient été conviés pour cette quatrième journée à une excursion en bateau à San Remo. Le vapeur *Le Cannois* lève l'ancre à 9 heures et demie, emportant la plupart d'entre eux, sous un ciel malheureusement un peu couvert, mais par un temps calme, bien fait pour rassurer les moins aguerris contre les surprises de la mer. Néanmoins un certain nombre se rendent au but par le chemin de fer ou en voiture.

Un déjeuner de deux cents couverts les attendait à l'Hôtel Royal.

Au champagne, plusieurs toast ont été portés. M. le baron de Rolland qui présidait le banquet, s'est d'abord exprimé en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

En me levant le premier dans ce banquet pour prendre la parole au nom du Comité qui vous y a conviés, je sens tout le poids de l'honneur qui m'est dévolu, et il se mêle comme une angoisse au plaisir que j'éprouve à me trouver au milieu de vous. Une pensée pourtant me permet de dominer un peu mon trouble et ma confusion. Cette réunion d'élite, où brillent tant de talents, tant de grâce et de séductions, n'est, malgré tout, qu'une réunion amicale, une réunion confraternelle, une grande réunion de famille. Or, il en est de la famille intellectuelle comme de l'autre. Dans les fêtes de ce genre, les privilégiés sont, non pas les plus méritants, mais les plus faibles, les plus petits. On écoute avec complaisance ceux qui bégayent encore, et nul ne rit des chutes de ceux qui marchent à peine. L'indulgence des grands et des forts leur est assurée d'avance. Je puis donc compter sur la vôtre, et j'espère que, sous la forme incorrecte et malhabile, vous saurez discerner l'inspiration du cœur.

Si naturel qu'eût été de notre part le désir de vous garder chez nous durant la trop courte semaine que vous voulez bien nous consacrer, nous avons dû y résister : car, dans les limites étroites de notre chère Principauté, la meilleure volonté du monde n'eût pu vous offrir que des distractions par trop restreintes. Nous avons estimé remplir mieux les devoirs de l'hospitalité en imposant silence à tout faux amour-propre pour vous convier à des excursions sur le territoire de nos deux grandes voisines.

Aujourd'hui, nous vous avons amenés dans cette station renommée de San Remo, une des perles de la Ligurie, si pittoresque dans sa vieille ville tombant comme une cataracte de pierres des hauteurs de la colline, si pimpante et coquette dans ses nouveaux quartiers, aux fraîches villas semées dans des jardins fleuris. Nous avons pensé que vous viendriez ou plutôt que vous viendriez volontiers en Italie, cette terre classique de la beauté, d'une fécondité inépuisable, où depuis des siècles les lettres et les arts s'épanouissent en une merveilleuse floraison ; ce pays où vous avez reçu à trois reprises une hospitalité enthousiaste, et dont les Souverains vous ont donné des marques de sympathie que vous avez religieusement inscrites dans les fastes de votre Association. Aussi ai-je la conviction d'aller au devant de vos désirs en vous proposant de lever tout d'abord nos verres à S. M. le Roi Humbert I^{er}, protecteur attitré de votre Association ; à S. M. la Reine Marguerite, dont la grâce rayonnante et la bonté exquise conquièrent tous les cœurs sans distinction de nationalité, et de saluer en Leurs Augustes personnes l'Italie tout entière.

Et maintenant, messieurs, permettez-moi d'évoquer un souvenir qui m'est cher. C'était le 27 août dernier, dans un village de la Suisse, un de ces villages coquets comme ils le sont tous dans ce charmant pays. De nombreux convives étaient réunis comme aujourd'hui pour des agapes confraternelles, auxquelles l'Association littéraire et artistique m'avait fait l'honneur de me convier. Au moment des toasts, un orateur se leva, et, prenant à partie un de ses auditeurs, avec cette éloquence chaude

et pénétrante dont il a le secret, arriva à le remuer si profondément que du cœur il lui fit monter des larmes dans les yeux. Oh! combien douces, ces larmes, messieurs, et combien honorables pour celui qui les laissait tomber et pour celui qui les faisait jaillir! Ce dernier disait comment, quelques années auparavant, son ami lui avait indiqué le but sublime auquel devait viser votre Association. Tel, dans un village de mes chères montagnes, Balmat montrant à Saussure la cime du géant des Alpes. Et ce but, cette cime, c'était, au-dessus de la région de la littérature et de l'art, au-dessus des droits de la pensée, au-dessus de l'union des intelligences, c'était l'union des cœurs, de tous les cœurs, l'amour des déshérités, leur éducation; c'était le culte, la pratique de la vraie fraternité. Et j'entends encore la voix de son interlocuteur, brisée par l'émotion, répéter pour nous la leçon sublime: Aimons-nous, aimons-nous les uns les autres; aimons les petits, aimons les humbles. Songeons à ceux qui ne savent pas lire, à ceux qui n'écriront jamais. Tendons-leur la main, donnons-leur un peu de notre âme, et surtout, surtout, ne les trompons jamais!

Ces deux hommes, au langage élevé comme leur cœur, c'étaient, — je le dis pour ceux qui ne les ont pas entendus, car, les autres, comme moi, s'en souviendront toujours — c'étaient: M. Eugène Pouillet, l'éminent bâtonnier du grand barreau de Paris, président actif de votre Association, et M. Henri Morel, le savant autant que modeste directeur des Bureaux internationaux de Berne, un autre de vos présidents. La scène que je viens de rappeler et qui m'a laissé une impression profonde, les a étroitement unis dans mon admiration et dans mon affection respectueuse; et, au moment de me lever à mon tour pour porter ce toast, dans une circonstance semblable à celle du banquet inoubliable de Müsingen, leurs deux noms sont venus ensemble et d'eux-mêmes sur mes lèvres. Je n'ai pas songé à les séparer, parce qu'en les laissant unis, je suis assuré de faire plaisir à deux nobles amis, dignes l'un de l'autre, et de répondre aux sentiments communs d'estime et de sympathie qu'ils vous inspirent à tous. Vous avez prouvé par leur réélection maintes fois répétée à la présidence, que vous les rangez parmi les meilleurs soutiens, les défenseurs les plus zélés, les plus dévoués, les plus éloquents, les plus utiles de votre cause et que vous les jugez dignes de représenter en tout et partout votre Association. En vous invitant à boire à leur santé à tous deux, je suis donc certain d'avance de provoquer vos applaudissements unanimes: car c'est vous proposer de boire à ceux que vous avez choisis pour guides et pour chefs, à la continuation de vos succès auxquels ils ont eu une si large part, à la réalisation de votre idéal qu'ils comprennent si bien et qu'ils placent si haut. Mesdames, messieurs, à MM. Pouillet et Morel!

Je suis resté levé, messieurs, parce que je tiens à saluer encore au moins d'un mot, à côté de MM. Pouillet et Morel, — qui seraient les premiers à me critiquer si je ne le faisais pas — les autres personnages éminents avec lesquels ils partagent la présidence de votre Association et qui ont bien voulu honorer ce banquet de leur présence: MM. Oppert, Marcel Prévost, et celui que vous avez demandé au pays dont nous foulons le sol, qui y tient si haut et si ferme le drapeau de votre Association, qui y défend avec tant d'autorité et d'éclat les idées dont il est le symbole. Je suis heureux de pouvoir présenter mon tribut d'admiration au poète charmant, au fin psychologue, au dramaturge illustre, dont les œuvres apparaissent comme une des manifestations les plus brillantes, à notre époque, de cette fécondité prestigieuse de l'Italie et de ce renouveau perpétuel de la littérature dont je parlais tout à l'heure. Messieurs, levons nos verres à M. Giuseppe Giacosa.

M. Pouillet se lève après M. de Rolland et porte le toast suivant:

Boileau disait à Louis XIV:

« Grand roi cesse de vaincre ou je cesse d'écrire. »

Et moi je dis au Prince de Monaco:

« Prince cesse de nous combler des effets de ta magnificence ou je cesse de louer. »

Comment trouver, en effet, des formules nouvelles pour célébrer les plaisirs nouveaux qui chaque jour nous sont offerts? Quelles paroles seraient dignes des fêtes

qui se renouvellent en l'honneur du Congrès? Quels mots surtout pourraient traduire fidèlement notre gratitude? Que dire en particulier de ce voyage qui nous porte sur la terre d'Italie, sur cette terre où l'Association a laissé et retrouve de si doux souvenirs? Le congrès de Rome, où naquit la première pensée de l'union plus tard constituée à Berne, et dont l'idée revient à notre collègue et ami Schmidt, que je suis heureux de voir aujourd'hui parmi nous; le congrès de Venise, qui me rappelle ces aimables confrères, hélas! aujourd'hui disparus, Ferrari, Liva, Fombri, dont la voix puissante était aussi chaude que le cœur; le congrès de Milan, où nos hôtes, devenus nos amis, s'appelaient Visconti-Venosta, Verga, Boïto, Giacosa, dont les œuvres remuent si profondément les foules et dont je suis heureux de saluer la présence à ce banquet!

Ce que je puis dire, ce que je puis répéter, sûr d'être votre interprète fidèle, c'est que nous emporterons de notre passage, hélas! trop court à Monaco, un souvenir ineffaçable. L'hiver, au coin du feu, quand nous grelotterons dans nos pays du Nord, sous l'apre bise, dans la brume, dans la neige, nous nous souviendrons avec délices des caresses de cette nature enchanteresse; nous respirerons encore, par le souvenir, l'odeur des œillets et des roses, des orangers et des citronniers; nous fermerons les yeux pour revoir, dans un rêve charmant, l'azur infini de la mer se confondant avec l'azur infini du ciel; nous nous sentirons rajeunis, ranimés, réchauffés par ces chers souvenirs, et, les yeux tournés vers ce petit coin de terre béni du ciel, nous dirons avec orgueil: j'étais de la campagne de Monaco.

Levons bien haut nos verres et buvons encore, buvons toujours à Leurs Altesses Sérénissimes.

A M. Pouillet succède M. Mombello, syndic de San Remo, qui prononce cette allocution:

Mesdames, Messieurs,

Veillez bien m'excuser si je m'exprime en français qui n'est pas ma langue et que je parle d'ailleurs très mal; mais c'est la seule qui soit comprise de tous et partout. C'est une vraie témérité de ma part de prendre la parole après les deux éminents orateurs que vous venez d'entendre; je le sens, et tellement que je vous compenserai du désagrément de la comparaison en me bornant aux mots strictement nécessaires.

San Remo doit être reconnaissant à sa bonne voisine, la charmante ville de Monaco, de l'honneur qui lui est fait par le Congrès de l'Association Littéraire et Artistique, ce qui fait preuve des excellentes relations qui existent entre les citoyens Monégasques et les Sanremoises.

J'ai toujours pensé que c'est à la frontière que la fraternité des peuples prendrait son premier essor, parce qu'à la frontière on a tous les jours, à chaque instant, l'occasion de constater que les motifs de discorde entre les peuples sont artificiels, si ce n'est artificieux, tandis que les motifs de bonne entente entre eux sont tout à fait naturels. Aussi permettez-moi de répondre à l'appel chaleureux qu'à ce même sentiment vient de faire l'honorable président du banquet, Monsieur le baron de Rolland; et puisque j'ai l'avantage de parler au milieu de vous qui représentez ce qu'il y a de mieux dans le mouvement civilisateur de l'Europe, permettez-moi d'adresser un salut de sympathie et un souhait à nos voisins de l'Orient qui luttent pour leur nationalité; car vous tous ici, j'en suis sûr, vous désirez comme moi que les armes soient vaincues par la raison et que la force reste au droit de la civilisation et du progrès humain et de la liberté!

M. Giacosa, dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire le toast, prend ensuite la parole. Il se déclare heureux de souhaiter la bienvenue aux Membres du Congrès sur le sol de sa patrie et exprime l'espoir que peu à peu les réunions de ce genre amèneront l'union rêvée entre les peuples.

Puis c'est au tour de M. Morel. Il remercie sincèrement M. de Rolland de ses bonnes paroles, mais il ne peut s'empêcher de lui faire remarquer que, à l'exemple de M. Pouillet, il a pour habitude de prêter ses qualités à autrui. Les éloges que tous deux décernent à leurs amis, comme M. de Rolland vient de le faire, doivent donc revenir à ceux qui les ont prononcés, c'est un pla-

cement qu'ils ont fait. Pour moi, dit M. Morel, je leur restitue ce prêt en capital et l'Assemblée voudra bien m'aider à en payer les intérêts, en acclamant avec moi la chaude et vibrante éloquence de M. Pouillet et la grande modestie sous laquelle M. de Rolland abrite le savoir et le talent d'organisation qu'il nous est donné d'apprécier.

L'orateur rappelle combien fut accueillie sympathiquement par le Congrès de Berne, l'invitation de se réunir à Monaco cette année, et il remercie M. de Rolland de l'avoir choisi comme intermédiaire pour cette appel, grâce auquel l'Association siège dans ce pays merveilleux, où elle reçoit, à côté des sympathies générales, les plus hauts encouragements à persévérer dans la voie qu'elle s'est tracée.

Enfin, rappelant l'allusion que vient de faire M. le Maire de San Remo, aux événements qui se déroulent en Orient, M. Morel termine son allocution en disant: « Là-bas, retentissent le cliquetis des armes et la voix du canon; ici ce sont des paroles de paix et de fraternité qui s'échangent entre citoyens appartenant aux pays les plus divers. C'est ici qu'est la vérité et la paix bienfaisante sera le lot des générations futures, si elles savent reconnaître que ceux-là qui travaillent pour l'émancipation de l'idée travaillent en même temps pour l'amélioration du sort de tous et par conséquent pour le devoir et la justice. »

M. Wauvermans s'exprime ainsi:

Mesdames, Messieurs,

Que la confession sincère que je vais faire devant vous m'obtienne l'absolution du gros péché contre l'éloquence, et de la dure épreuve à laquelle je vous soumetts en prenant la parole, après notre ami de Rolland, après Pouillet, après Giacosa, après Morel.

J'avais pensé, et on m'avait assuré qu'il appartenait à l'un des délégués de la Belgique, et au représentant de la Société des auteurs et compositeurs belges, de joindre ses remerciements à tous ceux qui vous ont déjà été exprimés, pour la trop gracieuse hospitalité dont vous nous comblez.

J'avais donc médité un discours très savant, très étudié... Il y avait de tout dans ce discours. Naturellement j'y parlais beaucoup de mer bleue... et des verdoyantes montagnes... des orangers et des mimosas...

Le ciel et notre collègue Oppert me le pardonnent, j'évoquais les souvenirs de l'antiquité la plus reculée: les Phéniciens érigeant un temple à Hercule « qui donne le repos » et érigeant leur premier phare sur la nouvelle route ouverte à la civilisation.

Passant à des temps plus proches, je vous comparais à ces hirondelles, cherchant le soleil, et un lieu d'asile qui certain jour de juin dernier surprises par le froid et la tempête vinrent s'abattre entre Monaco et la Corse sur le yacht *Princesse-Alice*.

Bref, tout cela formait un assemblage fort long, et certain à qui je le soumis m'assura même que ma future improvisation était assez bien écrite, et ferait assez bonne figure. Vous voyez combien je suis modeste...

Eh bien, j'ai déchiré ces beaux feuilletts de papier, j'ai éparpillé à tous les vents de votre golfe mon manuscrit: il m'a semblé en effet que pour vous remercier dignement il fallait autre chose et mieux que des phrases: Qu'importe si la voix interprète mal ce que le cœur pense, pourvu que vous sachiez que c'est avec une profonde conviction que je vous dis à tous merci, merci.

Nous repartirons bientôt dans nos froids pays, mais nous emporterons vos chaudes amitiés, le reconfort de vos enseignements: Nous nous dirons que parfois le soleil se voile de nuages, que la liberté et le Droit paraissent perdre leur Empire, que la fraternité semble ne plus être qu'un vain mot vide de sens. Mais en songeant à notre séjour parmi vous, nous saurons que ce n'est qu'éclipses passagères, qu'il se réalisera un jour, tantôt, demain l'idéal que nous poursuivons.

Vous nous l'avez tous dit, dans cet inoubliable décor. Merci encore, merci.

La série des toasts est close par M. Pessard, qui propose « une manifestation sonore », un *ban*, aussitôt exécuté, en l'honneur du président du Comité de réception.

Pendant qu'on était à table, un vent d'est assez fort se levait et rendait la mer un peu mauvaise. Aussi, quand sonna l'heure du retour, une cinquantaine seulement de congressistes se présentèrent au port pour reprendre *Le Cannois*, qui d'ailleurs dût s'arrêter à Menton, à la nuit tombante, au grand soulagement de la plupart des passagers. Les trois quarts des excursionnistes revinrent par le chemin de fer.

Le soir on s'est retrouvé à une fête populaire, donnée au vélodrome du boulevard de la Condamine, par la Société des Régates.

LL. AA. SS. le Prince et le Prince Héritaire y sont venus à dix heures.

Etaient également présents : S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général ; M. le Comte Gastaldi, maire de Monaco, M. le Ch^r de Loth, premier adjoint, etc.

Reçu par M. le Ch^r Marquet, notre Auguste Souverain a daigné complimenter la Société des régates et son zélé président.

M. Pouillet a porté à Leurs Altesses un toast chaleureusement applaudi. Il a constaté combien étaient dignes et correctes nos réunions populaires et a trouvé la raison de cette tenue parfaite dans les relations étroites du Prince avec ses sujets.

CINQUIÈME JOURNÉE

Mercredi 21 Avril

Séance du matin

M. Pouillet occupe le fauteuil présidentiel, assisté de M. Marcel Prévost.

M. Giacosa monte à la tribune pour inviter l'Association Littéraire et Artistique internationale, au nom de la ville de Turin, à tenir son prochain congrès dans cette ville. L'assemblée accepte cette invitation à l'unanimité.

Le Congrès continue la discussion relative aux réclamations des photographes ; après diverses observations présentées par MM. Mairet, Vaunois, Desjardin, Roty, Castori, la clôture de la discussion est votée et le Congrès repousse par 26 voix contre 12 la proposition de M. Constant. M. Davanne développe les termes de son rapport sur la propriété du phototype qui soulève des observations de la part de MM. Mack, Pesce, Tasset, finalement, les conclusions du rapport de M. Davanne sont adoptées à l'unanimité.

« La propriété matérielle du phototype appartient à qui l'a produit, soit par lui-même, soit par ses sous-ordres.

« Le droit d'en permettre l'emploi appartient à qui l'a commandé ; s'il s'agit d'un portrait, la permission du modèle peut être nécessaire.

« Le droit de destruction appartient indifféremment et séparément à l'une ou l'autre des parties. »

M. Souchon commence l'exposé de son rapport sur les desiderata des compositeurs de musique.

Le Congrès adopte la résolution suivante :

« Il y a lieu de supprimer de la Convention de Berne le paragraphe final de l'article 9, qui est en contradiction formelle avec le principe établi d'une manière absolue par l'article 2.

En tout cas, il est désirable que son application soit exclusivement restreinte aux œuvres publiées pour la première fois dans des pays dont la législation interne contient une disposition analogue.

Un autre vœu de M. Souchon est adopté, sauf renvoi à la Commission de rédaction, après diverses observations proposées par MM. Marcel Prévost, Lermina et Wauvermans.

Séance de l'après-midi

Cette séance est présidée successivement par MM. Emile Pessard et Marcel Prévost.

M. Souchon continue l'exposé des termes de son rapport. Après diverses observations présentées par MM. Bergougnan, Lermina et Constant, le

Congrès vote une proposition de M. Souchon, amendée par M. Mack ; cette proposition se trouve ainsi rédigée :

« Les compositions musicales ont droit au même respect et à la même protection que les autres œuvres de l'esprit. »

Le Congrès vote ensuite, après une observation de M. Oppert, une dernière proposition déposée par M. Souchon et ainsi libellée :

« Il est à désirer que des Sociétés de protection, comme il en existe en France, en Belgique et en Italie, et comme il vient d'en être fondé une en Autriche-Hongrie, pour les Auteurs et Compositeurs de musique, soient constituées dans tous les pays de production musicale faisant partie ou appelés à faire partie de l'Union de Berne. »

Sur le rapport de MM. Osterrieth et Bataille et après un échange d'observations entre MM. Maillard et Bergougnan, le Congrès a adopté le vœu suivant :

« Il est désirable que les articles de journaux soient protégés, comme toutes autres œuvres de l'esprit, sans nécessité d'aucune mention de réserve.

« Toutefois, il faut reconnaître pour les articles de journaux un droit de citation dans la mesure des besoins de la discussion publique. »

La deuxième partie du rapport de MM. Osterrieth et Bataille, relative aux informations de presse entre ensuite en discussion. Après diverses observations présentées par MM. Desjardin, Mack, Maillard et Bergougnan, le Congrès adopte la résolution suivante :

« La reproduction d'une information de presse pure et simple est interdite, lorsqu'elle revêt un caractère de concurrence déloyale. »

A huit heures et demie du soir commença une fête de nuit donnée en l'honneur des membres du Congrès

La population avait répondu avec enthousiasme à un appel du Maire. Dans tous les quartiers on pouvait voir les maisons, les hôtels pavoisés, à l'instar des établissements publics. La façade du vieux Monaco donnant sur le port, l'avenue de la Porte Neuve, le boulevard de la Condamine, la place du Casino, les terrasses et les jardins, étaient brillamment illuminés. Sur l'esplanade du Palais avait été dressé un écusson colossal, portant au centre le cartouche losange de la ville de Monaco, avec, en exergue, des palmes vertes, et surmonté de la couronne avec le chiffre 1897. Eclairé en verres de couleurs, cet écusson qu'on voyait de tous les points à la fois, faisait un fort bel effet.

Le programme comprenait une parade vélocipédique organisée par le Sport monégasque, une fête vénitienne, un feu d'artifice dans la rade, l'embrasement aux flammes de Bengale du rocher de Monaco et un concert donné par la Société Philharmonique, la Société chorale l'*Avenir* et l'orchestre du Casino, sur les terrasses de Monte Carlo. Nous pouvons dire qu'il a été exécuté de la façon la plus heureuse.

LL. AA. SS. le Prince, la Princesse et le Prince héritaire, ont bien voulu assister à ces divertissements au milieu de nos hôtes, dans des tribunes qui leur avaient été réservées. Une foule immense, accourue pour en jouir, a joint les manifestations de son enthousiasme à celles des membres du Congrès. En somme, il est permis de penser que l'on gardera longtemps le souvenir de cette soirée, au succès de laquelle avaient contribué un temps très doux et un ciel admirablement étoilé.

(A suivre)

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1883 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

A LA

BELLE JARDINIÈRE DE MONACO

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

Uniformes et Livrées — Costumes **Cyclistes** — Maillots et Bas — **Robes de chambre** et **Coin de feu** — **Vêtements imperméables** — **Habits** — **Redingotes** — **Gilets et Pantalons drap noir** — **Pèlerines capuchon.**

Vêtements sur mesure, le complet depuis **45 fr.**

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

GÈNES

CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : **Dr L. M. BOSSI**

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au Dr Prof. Bossi, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIIF MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, **MONTE CARLO**

LEÇONS DE PIANO

M^{lle} SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, **10**, **MONACO**

Imprimerie de Monaco — 1897